BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1086

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

519 632 665 RCS Nantes.
LUKI.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Nom commercial : CENTRE DU CHEVEU JOCELI.
Administration : Gérant associé unique : Motte, Sebastien Fabrice Jean-Paul.
Capital : 3000 EUR.
Adresse : 4, allée des Tanneurs, 44000 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 220000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Coiffure, vente au détail et en gros de perruques, prothèses, matériels de coiffure et ornements, tous soins esthétiques, Onglerie et soins capillaires..
Enseigne : CENTRE DU CHEVEU JOCELI.
Adresse : 4, allée des Tanneurs, 44000 Nantes.
Précédent propriétaire : 337 953 145 RCS Nantes. **WIG SHOP.**
A dater du : 28 janvier 2010.
Date d'effet : 4 novembre 2024.
Date de commencement d'activité : 1er février 2010.
Publication légale : L'Hebdo de Sevre et Maine du 21.11.2024 et rectificatif *du* 23 janvier 2024.
Oppositions : Office Notarial de Me LEFEUVRE Florent 4 bis place du Sanitat 44100 Nantes.
Commentaires : Suivant acte authentique reçu par Me PIQUEREL Charles en date à SAINT MALO du 04.11.2024. Domicile ancien propriétaire : 4 allée des Tanneurs 44000 Nantes. Domicile nouveau propriétaire: Parc d'activités Village des Landes 22490 TREMEREUC. Cession d'un fonds de commerce de vente au détail et en gros de perruques, prothèses, matériel de coiffure et ornements, tous soins esthétiques, onglerie et soins capillaires et coiffure exploité à 4 allée des Tanneurs et 4 rue didienne 44000 Nantes, moyennant le prix de 220000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.